



## Procuration succession

-----  
Par tiouducato

Bonjour,

J'attends d'ici peu une convocation chez le notaire pour la succession de mes parents décédés

N'ayant plus de contacts cordiaux avec mes frères et habitant loin du notaire

Pensez vous que je pourrais donner procuration à ce même notaire qui a géré la succession ou sinon comment faire ?

Cette démarche sera t elle payante ?

Merci de votre avis

Bien cordialement

-----  
Par ESP

Bonjour

Un notaire n'est nécessaire que s'il y a de l'immobilier dans la succession...

Une procuration est bien sûr facturée.

Soit vos co-héritiers prennent aussi leur notaire (possible sans gros frais supplémentaires,,), soit ils ne se sentent pas concernés et vous pouvez vous "porter fort".

Parlez de cela au notaire.

[url=https://www.capital.fr/votre-argent/attestation-porte-fort-1401102]https://www.capital.fr/votre-argent/attestation-porte-fort-1401102[/url]

-----  
Par tiouducato

Bonjour

Merci beaucoup pour votre réponse

Bien cordialement